

LES 4 PRÉCONISATIONS LIMOUGEAUDES

27/11/2016 à 05:09, actualisé à 20:46

Vu 210 fois



Développer un parc multi-activités de nature : c'est l'un des 4 objectifs préconisés par le CDES de Limoges. Photo E.Thiébaud



(abonnés)

Le Centre de Droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges a effectué, à la demande de la CAE, un diagnostic territorial approfondi entre avril 2015 et mars 2016. En auditionnant les élus et en envoyant des questionnaires aux 38 communes de l'agglomération. Le CDES a posé un constat. Si le nombre de licenciés dans les 187 clubs que compte le territoire est plutôt correct (14 935 soit 19 % de la population), le gros hic se trouve au niveau des équipements sportifs qui sont au nombre de 394 et dont 54 % sont concentrés sur les 3 villes d'Épinal, Thaon-les-Vosges et Golbey. Car le CDES a effectué une comparaison avec l'agglomération de Brive qui correspond peu ou prou à celle d'Épinal en matière de population (107 000 habitants pour la première contre 78 553 pour Épinal avant son extension en 2017). Or, à Brive, il y a 620 équipements sportifs soit 57 % de plus ! Faut-il essaimer les petits équipements sur l'ensemble de l'agglomération ou faut-il développer ceux qui existent déjà ? Le CDES a préconisé 4 projets prioritaires : créer un centre d'hébergement et de formation, développer un parc multi-activités de nature, rénover le palais des sports d'Épinal et faire une extension de la patinoire. « C'est bien d'avoir un regard extérieur » indique Michel Heinrich. « Mais on ne peut pas affirmer qu'on va suivre les recommandations du CDES. C'est juste une ligne de tracé. Car, sur le plan financier, nous n'avons aucune certitude sur les moyens dont nous disposerons à l'avenir. » D'où l'intérêt des assises du sport. Car si l'agglomération n'est pas sûre d'avoir un pactole, elle peut avoir des idées...

Ph.N.